ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème legislature

Question N° : 100226	De **Mme Bérengère Poletti** (Les Républicains - Ardennes)	**Question écrite**

Ministère interrogé > Affaires sociales et santé	**Ministère attributaire** > Solidarités et santé

Rubrique >professions de santé	**Tête d'analyse** >ophtalmologistes	**Analyse** > effectifs de la profession.

Question publiée au JO le : **25/10/2016**
Date de changement d'attribution : **18/05/2017**
Question retirée le : **20/06/2017** (fin de mandat)

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé au sujet des ophtalmologistes. La démographie médicale constitue un sujet sensible dans le développement des politiques de santé. Permettre un accès aux soins équitable à l'ensemble de la population doit être un objectif primordial. Malheureusement aujourd'hui, et malgré la pénurie d'ophtalmologistes sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans certains départements, dont celui des Ardennes, le Gouvernement a décidé de diminuer le nombre d'internes en ophtalmologie à la rentrée 2016 (149 postes à la rentrée 2016 soit 10 de moins qu'en 2015). Dans les Ardennes, le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous avec un ophtalmologue est d'un an. Comment cette décision peut-elle alors être comprise ? Chaque année ce sont entre 200 et 250 ophtalmologues qui partent en retraite, avec un secteur déjà en pénurie ; comment parvenir ainsi à l'équilibre des soins entre offre et demande. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.